

N°45

VILLE DE SEVRAN

Département de la
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevrans

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, à dix-neuf heures et huit minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevrans, légalement convoqué le neuf décembre, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevrans

BLANCHET Stéphane
BERNEX Brigitte
MERIGUET Dominique
BACH RUSSO Safia
CHANTRELLE Laurent
BENAMMOUR Mériem
BACON Jean-François
JACQUART Ludovic
MEKKI Chérifa (arrivée à 19h24)
CHAUVET Claude
DA SILVA Elodie (départ à 23h03)

Excusés ayant donné procuration

MEKKI Chérifa
ARAB Dalila
LOUJAHDI Brahim
LARDIC Stéphan
CAMARA Mariama
BRAHIM Marwa
HAMDAOUI Naïma
AGUIRREBENGOA Carole
BOREL YERETAN Stéphanie
BENAMMOUR Mériem
DA SILVA Elodie

Excusés et absents

BASTARAUD Sébastien
YILDIZ Umit
MOULINNEUF Serge
ROUSSEL Danièle
BOITTE Gilles
SELEMANI Ivette
VELTHUIS Asaïs
CEPRANI Eric
KOUYATE Hawa
PRUNIER Géraud
CHERIGUENE Abdelouaheb

donne procuration jusqu'à 19h24
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration jusqu'à 21h50 à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration jusqu'à 21h50 à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à partir de 21h50 à
donne procuration à partir de 23h03 à

PEDRAZO Jennifer
WAVELET Manuel
GAUTHIER Raymond
MOILIME Hassanata
BAILLON Jean-François
CAMARA N'Na Fanta
GEFFROY Philippe (départ à 21h50)
CORDIN Olivier
SAKI Mireille
JOUS Sullivan

CHERIGUENE Abdelouaheb
BAILLON Jean-François
GAUTHIER Raymond
BENAMMOUR Mériem
BACON Jean-François
BLANCHET Stéphane
GEFFROY Philippe
CORDIN Olivier
CAMARA N'Na Fanta
CHANTRELLE Laurent
BASTARAUD Sébastien

MABCHOUR Najat, RATNATHURAI Ziromi, PERRAN Dominick, LIBERT Amaud, ETIENNE Walnex, GEFFROY Philippe (à partir de 21h50) HAMDAOUI Naïma (à partir de 21h50), LARDIC Stéphan (à partir de 21h50 suite au départ de Mme Benammour)

Monsieur Yildiz est désigné secrétaire de séance

Matière : Personnel Territorial
Service émetteur : Direction des Ressources Humaines

Objet : Modification du tableau des effectifs autorisés : Gestion de la carrière et de la mobilité – Création de 53 postes et 19 suppressions de postes

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux ;

VU sa délibération n° 44 du 6 février 2020 portant approbation du tableau des effectifs autorisés arrêté au 31 décembre 2019 ;

VU la délibération n° 15 du 25 novembre 2021 portant les dernières modifications au tableau des effectifs autorisés ;

VU le tableau des effectifs autorisés ;

VU l'avis des comités techniques ;

CONSIDERANT la volonté de promouvoir la carrière des agents et de répondre aux besoins des services ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre le tableau des effectifs en conformité avec les besoins de la collectivité ;

CONSIDERANT la nécessité de prendre en compte ces modifications dès notification de la présente délibération ;

Après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte par	37 voix	Unanimité
Présents ou représentés	37 voix	
Exprimés	37 voix	
Pour	37 voix	
Contre		
Abstention		
NPPV		

ARTICLE 1 : CONFIRME la modification du tableau des effectifs autorisés :

- Pour tenir compte des besoins de recrutement sur des postes vacants :

- Création de 7 postes de la façon suivante :
 - 03 postes d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet au sein de la Direction enfance/enseignement
 - 01 poste d'adjoint du patrimoine à temps complet au sein du réseau des bibliothèques
 - 01 poste d'assistant de conservation à temps complet au sein du réseau des bibliothèques
 - 01 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au sein des Parcs et Jardins
 - 01 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet au sein de la direction habitat logement
- Suppression de 7 postes de la façon suivante :
 - 03 postes d'ATSEM principal 1^{ère} classe
 - 01 poste d'adjoint d'animation territorial

- 01 poste d'assistant de conservation principal 1^{ère} classe
- 01 poste d'adjoint technique territorial
- 01 poste de rédacteur à temps complet au sein de la direction habitat logement

- Pour tenir compte des besoins de la collectivité :

- Création de 16 postes de la façon suivante :
 - 08 postes de gardien brigadier à temps complet au sein de la Police Municipale et du Centre de Supervision Urbaine
 - 01 poste de Brigadier-Chef principal à temps complet au sein de la Police Municipale et du Centre de Supervision Urbaine
 - 03 postes d'adjoint technique territorial à temps complet au sein de la Police Municipale et du Centre de Supervision Urbaine
 - 01 poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet au sein de la Maison de quartier Marcel Paul
 - 01 poste d'adjoint technique territorial à temps complet au sein du CMS
 - 01 poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet au sein de la vie des quartiers
 - 01 poste d'adjoint technique territorial à temps complet au sein des Parcs et Jardins
- Suppression de 5 postes de la façon suivante :
 - 01 poste d'adjoint technique territorial à mi-temps au sein du CMS
 - 01 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnel au sein de la petite enfance
 - 01 poste d'animateur territorial au sein de la Microfolie
 - 01 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 5h00 au sein du département arts plastiques au
 - 01 poste d'assistant socio-éducatif au sein de la Maison de quartier Marcel Paul

- Pour tenir compte des besoins de la collectivité au sein du conservatoire :

CREATION de 5 postes	SUPPRESSION de 6 postes
01 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet (professeur de formation musicale)	01 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe à temps non complet à hauteur de 14h45 (professeur de formation musicale)
01 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 7h00 (professeur de cor)	01 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 6h15 (professeur de cor)
01 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 6h15 (professeur de Hautbois)	01 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 5h30 (professeur de Hautbois)
01 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 13h30 (professeur de Théâtre)	01 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 11h00 (professeur de Théâtre)
01 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 11h30 (professeur de percussions)	01 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 10h00 (professeur de percussions)
	01 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet à hauteur de 5h00 (Accompagnateur piano)

- Pour tenir compte de la carrière des agents (réussites aux concours, intégration directe, mutation, promotion interne) :

- Création de 3 postes de la façon suivante :

- 01 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe au sein de la Direction des Ressources Humaines
- 01 poste de rédacteur territorial à temps plein au sein du Centre Technique Municipal
- 01 poste d'ingénieur territorial à temps plein au sein de la Direction Générale des Services Techniques
- Suppression d'1 poste de la façon suivante :
 - 01 poste d'adjoint administratif
- **Pour tenir compte de la carrière des agents dans le cadre du plan de titularisation :**
 - Création de 22 postes de la façon suivante :
 - 14 postes d'adjoint d'animation territorial à temps complet au sein de la Direction de l'enfance enseignement jeunesse
 - 01 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet au sein de la Police Municipale et du Centre de Supervision Urbaine.
 - 02 postes d'adjoint d'animation territorial à temps complet au sein de la direction de la vie des quartiers
 - 03 postes d'adjoint d'animation territorial à temps complet au sein de la Micro folie
 - 02 postes d'adjoint technique territorial à temps complet au sein de la Micro folie

ARTICLE 2 : PRECISE que dans le cas d'une vacance de poste et à défaut de candidats statutaires, il pourra être fait appel à un agent contractuel en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 ;

ARTICLE 3 : DIT que la rémunération de l'agent contractuel sera afférente à la grille indiciaire du cadre d'emplois concerné en fonction des diplômes et de son expérience professionnelle ;

ARTICLE 4 : DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet aux budgets des exercices correspondants ;

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions ;

ARTICLE 6 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité ;

ARTICLE 7 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation en sera adressée

au Préfet de la Seine-Saint-Denis
au Comptable public



Le Maire

Stéphane BLANCHET

M. le Maire de Sevrans certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : 19 DEC. 2022

Affiché le : 19 DEC. 2022